



---

**ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
CHEMIN DE THUET**

---

**ARRÊTÉ N° 2023\_038**

**Le Maire de la Commune de VOUGY,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

VU le Code de la route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, R.411-25 à 411-28,

VU la demande formulée le 22 juin 2023 par l'entreprise CIRCET France, sise 5 rue André Gide - 74000 Annecy, représentée par Mr Ghannem Mehdi,

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation du Chemin de Thuet,

**A R R Ê T E**

Article 1 : l'entreprise CIRCET France est autorisée à effectuer des travaux de création de réseau télécom souterrain.

Article 2 : **du 26 au 30 juin 2023**, la circulation sur le chemin de Thuet sera règlementée par alternat manuel.

Article 3 : la signalisation nécessaire conforme aux dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, sera mise en place et entretenue par l'entreprise CIRCET France.

Article 4 : le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, à chaque extrémité du chantier par l'entreprise CIRCET France.

Article 5 : les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par et sous la responsabilité de l'entreprise CIRCET France, de la signalisation provisoire réglementaire. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux, conformément à la loi.

Article 6 : Monsieur le Maire de Vougy , Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution dur présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Entreprise CIRCET France
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Faucigny Glières
- Monsieur le Chef de la Police Intercommunale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marignier
- Les Centres de secours de Bonneville et Marnaz

Fait à Vougy, le 23/06/2023

**Le Maire**

A blue circular official stamp of the Municipality of Vougy is shown. The stamp contains the text "MAIRIE DE VOUGY" around the top edge and "74130" at the bottom. In the center, there is a small emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, appearing to read "Yves Massarotti".

**Yves MASSAROTTI**